

L'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI DES JEUNES EN SPORT EN OCCITANIE

2025



CRGE
Occitanie

SOMMAIRE



P4

AVANT-PROPOS



P6

**PARTIE I :
PANORAMA GENERAL**

I. Nombre de GE sport en activité en Région Occitanie

**II. L'emploi dans les GE sport de la
Région Occitanie en 2024**



P13

**PARTIE II : LES GE SPORT DANS LE
PANORAMA DE L'EMPLOI GE RÉGIONAL**

**Quelle part pour l'emploi des GE sport au sein de
l'ensemble des GE ?**

**FOCUS : Les autres Groupements d'Employeurs
associatifs**



P16

**PARTIE III : TYPOLOGIES DES
GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS SPORT**

I. Répartition des emplois par secteur d'activité

**II. Evolution des emplois : Une progression des
emplois portée par les GE animation et sports**

**III. Répartition géographique des Groupements
d'Employeurs sport**



P22

**PARTIE IV : LES ADHÉRENTS DES
GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS SPORT**



P24

ANNEXES

Le CRGE Occitanie, en collaboration étroite avec ses partenaires de l'emploi (URSSAF Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, Pôle Emploi, CRESS Occitanie), suit l'évolution et la structuration de l'emploi en Groupements d'Employeurs en région.

L'objectif de ce travail est de réaliser à la fois un **panorama de l'activité des GE «sport»** de la région et d'étudier l'évolution des **fonctionnements RH de l'outil GE** sur la Région Occitanie.

RAPPEL : QU'EST-CE QU'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS (GE) ?

Un GE est une association loi 1901 (plus rarement une SCIC) dont l'objet est la mise à disposition de salariés à ses adhérents au prorata de leurs besoins en emploi à temps partiel ou saisonniers. Le GE est régi par une convention collective, il est créé et structuré par ses adhérents (entreprises, associations, collectivités) qui en sont utilisateurs.

Chaque adhérent bénéficie des compétences d'un(e) salarié(e) qu'il mutualise avec d'autres grâce au GE, de manière à créer des emplois temps plein par ce cumul des besoins à temps partiels ou saisonniers.

Il existe trois grandes familles de Groupements d'Employeurs :

- Ceux relevant du régime général (URSSAF) dont les adhérents peuvent être des associations (GE non-marchands) ou des entreprises (GE marchands) ou des collectivités, les GE du régime général.
- Ceux relevant du régime agricole (MSA), les GE agricoles.
- Ceux relevant du secteur de l'insertion et de la qualification (GEIQ), représentés par la Fédération Nationale des GEIQ.

Ce rapport se concentre sur les GE affiliés à l'URSSAF et s'intéresse spécifiquement aux GE « associatifs » du secteur sport*.

Un **focus sera réalisé sur l'activité des GE « associatifs » hors sport** de la Région (page 14).

Enfin, au sein des GE « sport » de la Région Occitanie deux grands groupes se distinguent :

- **Les GE mono-sport** centrés autour d'une seule activité sportive,
- **Les GE animation et sports** regroupant à la fois des **adhérents issus de secteurs de l'animation et du sport.**

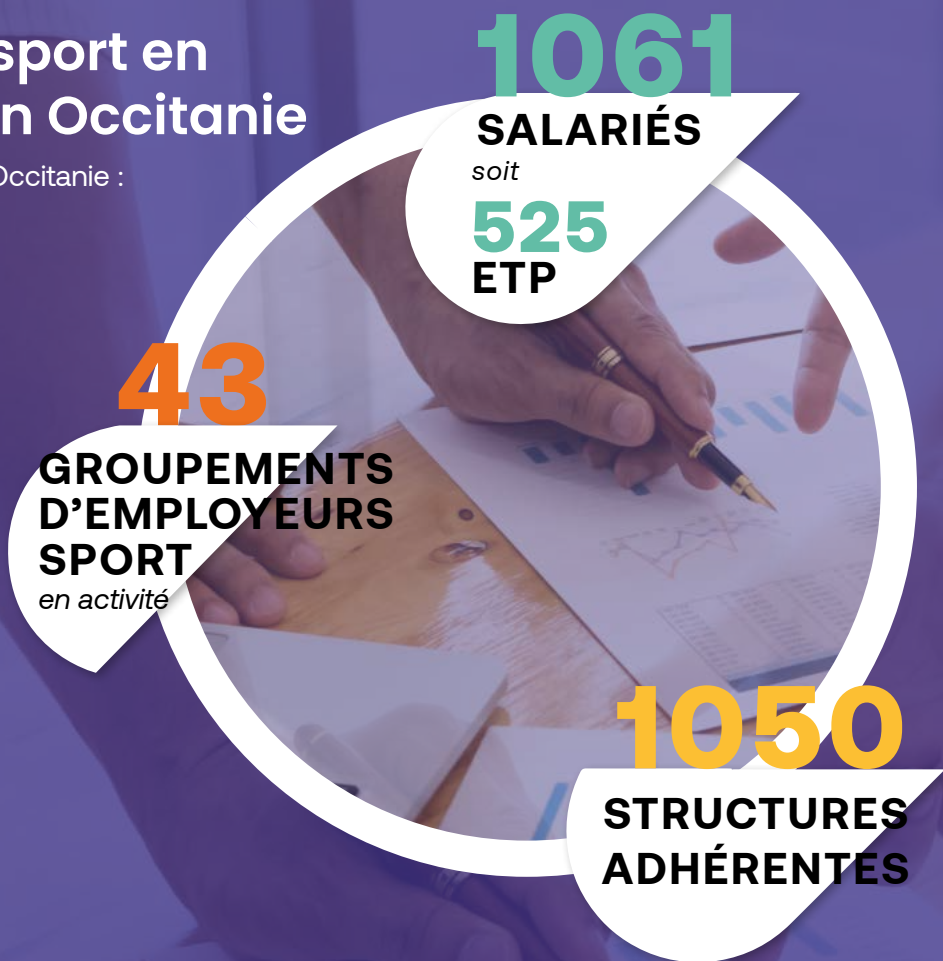
La création de ce rapport est issue d'un travail collaboratif avec l'URSSAF dont la méthodologie est expliquée en *Annexe 1*.

**GE sport = GE qui ont choisi la convention collective du sport et dont l'activité de MAD d'emplois dits « sportifs » est majoritaire et se fait auprès d'adhérents dont l'activité principale est le sport.*

PARTIE I : PANORAMA GENERAL

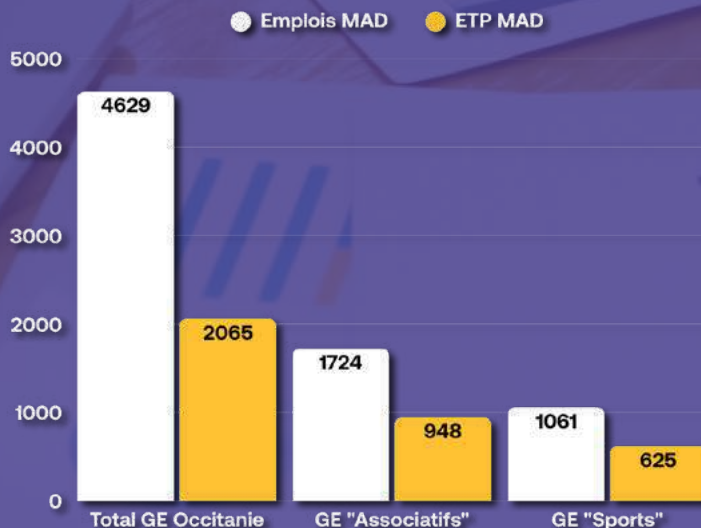
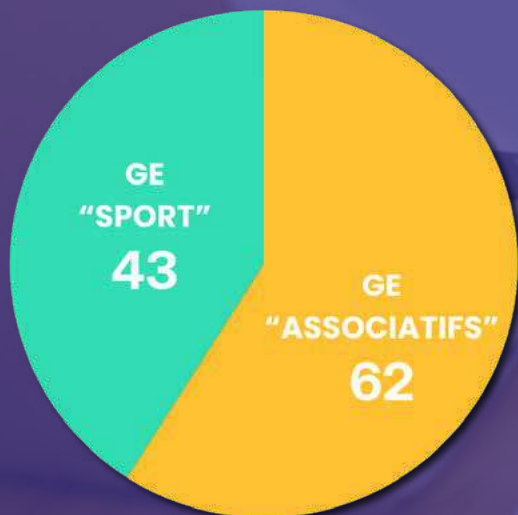
I. Nombre de GE sport en activité en Région Occitanie

En 2024, on dénombre en région Occitanie :



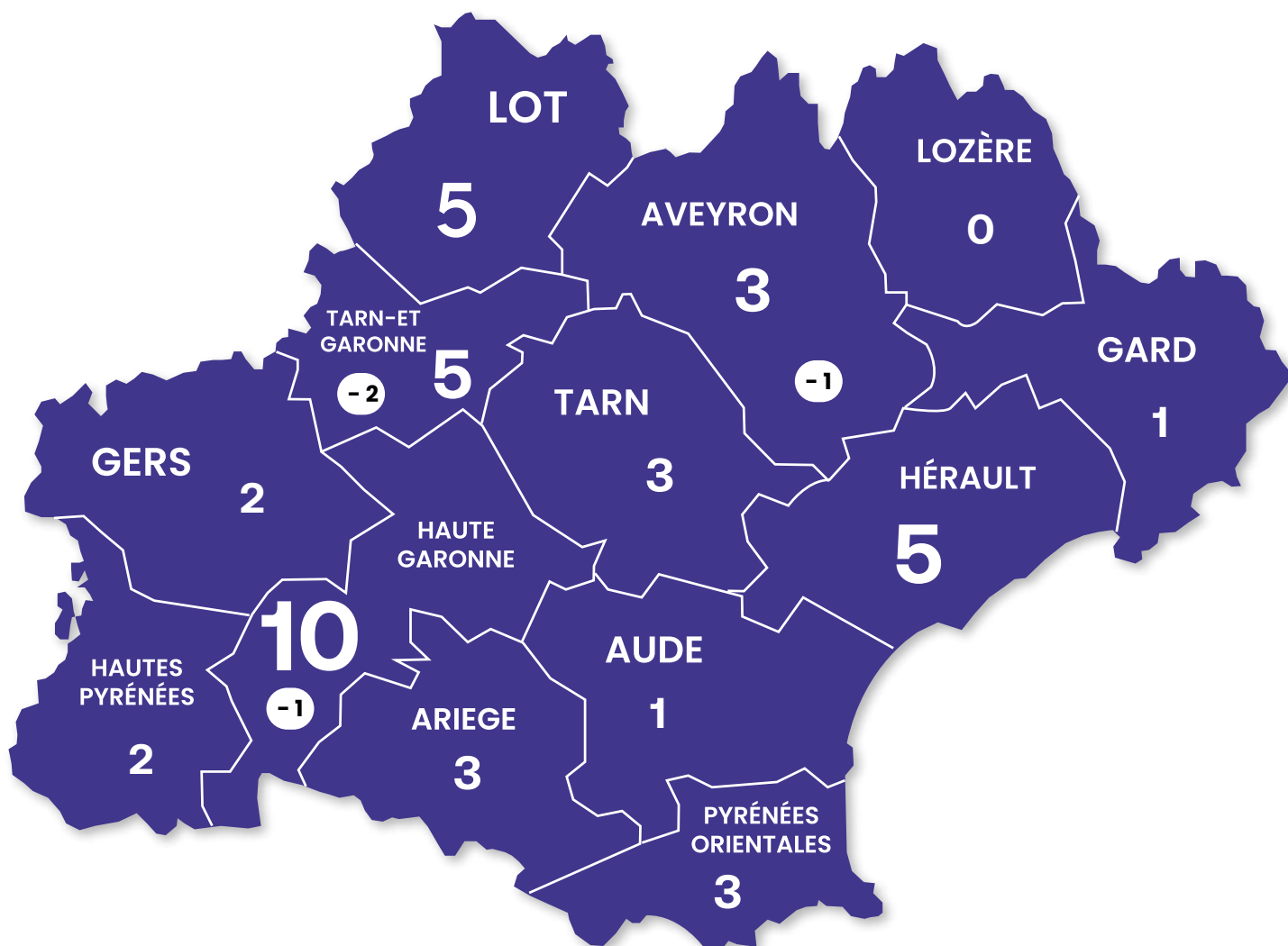
1 Par rapport à l'ensemble des GE de la Région :

- Les GE sport regroupent 35 % des GE de la Région et 69 % des GE « associatifs ».
- Les GE sports emploient 23 % des emplois des GE de la Région et 61 % des emplois de tous les GE « associatifs ».
- Les GE sport cumulent 30 % des ETP de tous les GE de la Région et 66 % des ETP de tous les GE « associatifs ».





Répartition géographique des GE sport : Un reflet de la dynamique des territoires



Une répartition géographique des GE qui évolue peu :

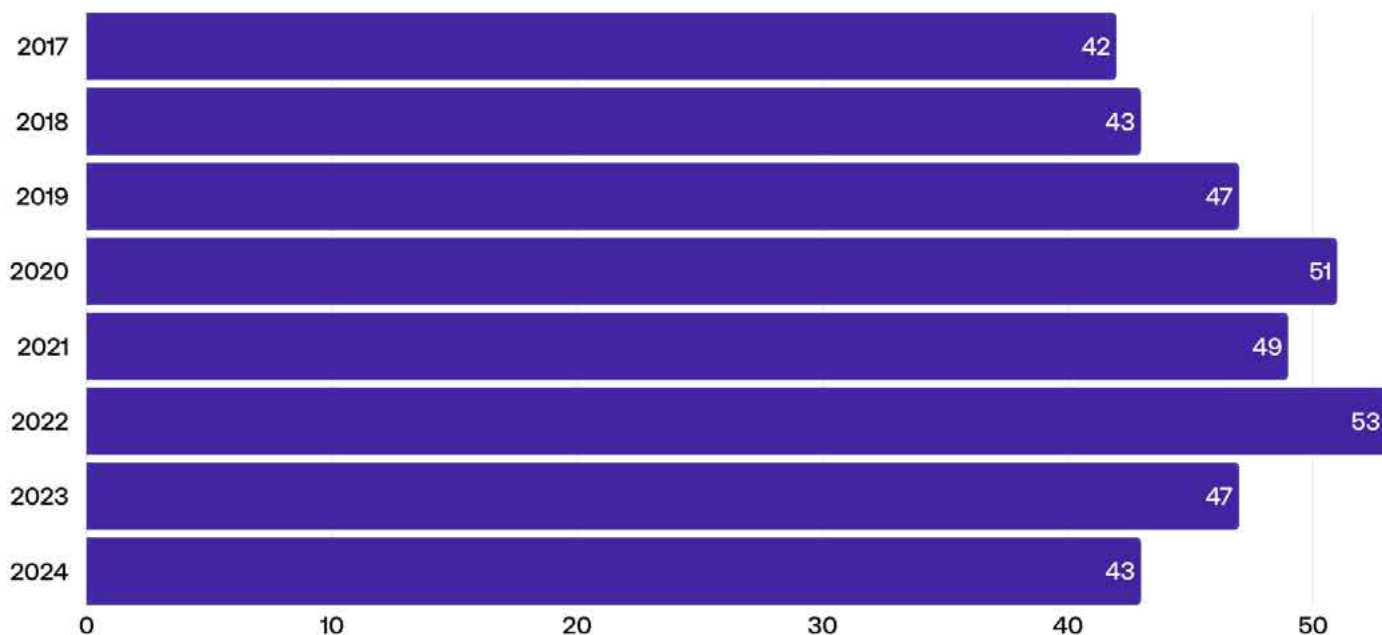
En 2024, **la Haute-Garonne** reste toujours le département comptant le plus de GE sport et ce depuis 8 ans. Ce département concentre en effet près d'1/4 des GE sportifs de la Région.

Par rapport à l'année précédente, en 2023, le nombre de GE a peu évolué et reste stable dans la plupart des départements. Seuls les départements de la Haute-Garonne, du Tarn-&-Garonne et de l'Aveyron voient le nombre de GE sport diminuer sur leurs territoires.



Evolution du nombre de GE sport : Moins de micro-GE et plus de GE départementaux pour une meilleure couverture départementale des GE sport.

● Evolution du nombre de GE Sport depuis 2017



Les GE sport se sont fortement développés entre 2018 et 2020 où leur nombre a augmenté de 21 %.

Depuis 2023, on observe **une baisse du nombre de GE sport** en Région.

Depuis plusieurs années, cette baisse peut être principalement attribuée à l'arrêt de l'activité ou la mise en sommeil de micro-GE mono-sport dont les adhérents étaient regroupés sur 2 ou 3 communes d'un même territoire.

A l'inverse, les GE qui se créent sont tous des GE d'envergure départementale ou régionale (qu'ils soient centrés sur un seul sport ou pluridisciplinaire « animation et sports ») permettant ainsi de centraliser la création d'emploi mutualisés sur une seule structure et de faciliter la réponse aux besoins des associations et clubs de leurs territoires.

La baisse du nombre de GE sport se fait donc au profit du développement de ces GE de plus grande envergure au sein de la Région.



Le paysage des GE sport en constante évolution depuis plus de 10 ans :

Après **une phase de création d'un nombre important de GE** ou **plusieurs dizaines de micro-GE mono-sport ont été créés** sur la Région entre 2005 et 2014, on observe **une période de création de GE sport de plus grande envergure, départementale, régionale ou animation et sport**, qui tend à se stabiliser, les territoires et les secteurs sportifs étant pour la plupart, couverts par un GE.

En parallèle de cette phase de création de GE de plus grande envergure, **les micro GE créés précédemment tendent à disparaître progressivement**, leurs emplois étant intégrés aux GE départementaux et régionaux.

En 2024 :

- **Aucun nouveau GE n'a été créé.**
- **4 GE n'existaient plus suite à l'arrêt de leur activité dans 3 départements.**

Les 4 GE dont la dissolution ou la mise en sommeil est effective en 2024 sont tous des micro-GE qui ont mis fin à leur activité suite à l'évolution de l'activité d'un de leurs 2/3 adhérents et l'intégration de l'unique salarié de ces GE au sein d'un des adhérents ou au départ de leur unique salarié (en retraite ou pour d'autres projets professionnels).



II. L'emploi dans les GE sport de la Région Occitanie en 2024.

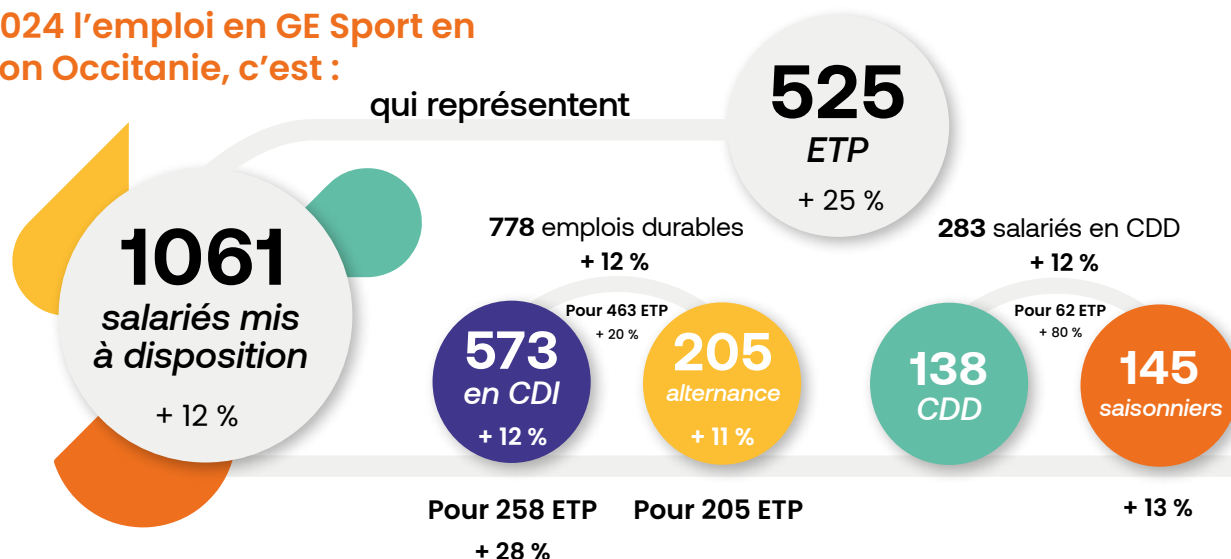
Le Groupement d'Employeurs est un dispositif créé pour faciliter la création d'emploi par la mutualisation et le partage d'emplois et compétences à temps partiel.

Dans les paragraphes suivants, nous cherchons à évaluer quantitativement et qualitativement les différentes composantes liées à l'emploi dans les Groupements d'Employeurs sport de la Région.

N.B.

La notion de création *d'emplois durables et de qualité d'emploi* est au cœur des actions menées par le CRGE Occitanie depuis sa création. Selon sa charte qualité de l'emploi, construite avec les partenaires sociaux et l'ARACT et intégrant des indicateurs définis par la DREETS, le CRGE Occitanie définit une catégorie *d'emplois durables* correspondant aux emplois en CDI et aux contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation).

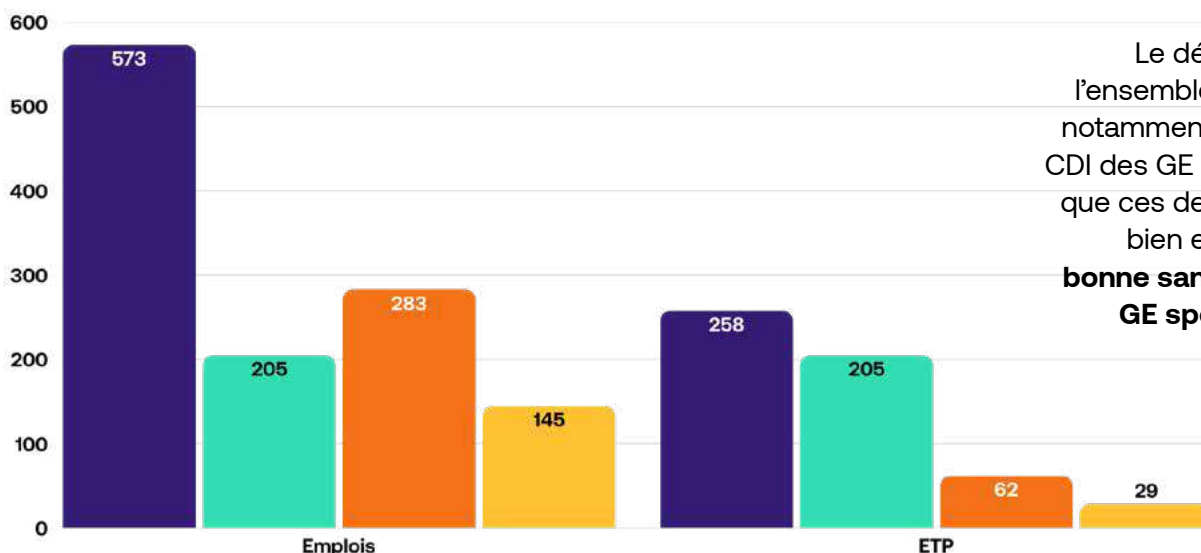
En 2024 l'emploi en GE Sport en région Occitanie, c'est :



Le volume des emplois durables (CDI et contrats en alternance) des GE sport représente 73 % du total des emplois et 88 % du total des ETP en GE sport.

Nombre d'emplois et d'ETP dans les GE sport par type de contrats

● CDI ● Alternants ● CDD ● Saisonniers



Le développement de l'ensemble des emplois, et notamment des emplois en CDI des GE « sport » montre que ces derniers se portent bien et fait écho à **une bonne santé générale des GE sport de la Région.**

En synthèse :

Par rapport à 2023, le nombre d'emplois et d'ETP des GE sport de la Région continue d'augmenter. Cette augmentation est générale pour tous les type de contrats.

Les salariés en CDI : Une progression qui continue en 2024.

En 2024, la **progression des emplois en CDI continue au sein des GE sport** de la Région. Cette année, c'est surtout **le temps de travail des salariés en CDI qui évolue avec + 28% d'ETP**. Cette augmentation est principalement liée à l'accroissement de l'activité de 7 GE pluridisciplinaires (GE « animation et sport »).

Les emplois en CDI progressent ainsi de +63 salariés et +56 ETP.
Ils sont en moyenne quasiment à mi-temps, à 16h/semaine.

Les contrats en alternance : Vers une stabilisation de l'alternance en GE sport ?

Présents depuis plusieurs années au sein des Groupements d'Employeurs sport, les contrats « en alternance » ont vu leur nombre augmenter régulièrement, aidés par des politiques publiques attractives et incitatives.

En 2024, les **emplois en alternance continuent leur progression (+20 alternants (11%))**. Depuis l'année dernière, (2023), cette augmentation apparait ralentie par rapport aux années précédentes (+20% en 2022, +38% en 2021) qui avaient connues un « boom » de l'alternance au sein des GE de la Région.

Les contrats en alternance des GE sport sont presque **tous des contrats d'apprentissage** (1 seul alternant est en contrat de professionnalisation).

Ce type de contrat est principalement employé par les GE pluridisciplinaires « animation et sport » (pour 57% d'entre eux) et par des GE sportif de ligue d'envergure régionale ou départementale (41% des apprentis) sur des parcours de formation BPJEPS APT (Activité Physique pour Tous) ou BPJEPS/DEJEPS de la discipline du GE (mono-sport), mais également sur des formations en communication ou administrative.

Les contrats d'apprentissages des GE sports représentent **90% des contrats d'apprentissage des GE non-marchands** et **74% des contrats d'apprentissage de l'ensemble des GE de la Région.**

Les salariés en CDD : Un type de contrat peu représenté dans les GE sport.

Les emplois en CDD évoluent à nouveau à la **hausse en 2024** alors qu'ils étaient en baisse en 2023. Ils gagnent **+31 salariés et + 28 ETP en 2024.**

A l'inverse des emplois en CDI, ils **représentent un peu plus d'1/4 du total des emplois des GE sports et seulement 12% des ETP.**

Les **contrats saisonniers** représentent **plus de la moitié des emplois et ETP en CDD des GE sport**. Cependant, ils ne sont employés que par **3 GE « animation et sports »** de la Région. Ces GE emploient la plupart de leurs salariés saisonniers sur des postes estivaux de maître-nageur et surveillant-sauveteur.

FOCUS SUR LES EMPLOIS DES « PERSONNES EXPÉRIMENTÉES » EN GE SPORT.

I. Les emplois « séniors », quelle place au sein des GE Sport de la région ?

N.B

Il n'existe pas de définition légale du terme « séniors ». Cette catégorie est avant tout statistique. Dans le monde du travail, les seniors sont les personnes en activité professionnelle qui sont en dernière partie de carrière, soit généralement après 45 ans ou 50 ans. Dans d'autres domaines (santé, administration, ...) le terme « séniors » définit statistiquement les individus comme personnes âgées à partir de 60 ans. Le CRGE Occitanie a choisi de définir la catégorie des emplois séniors au sein des GE comme étant des salariés de plus de 55 ans.

En 2024 en région Occitanie, on dénombre :



Les salariés « séniors » en GE représentent 14% des emplois des GE sport de la région.

Ils sont plus présents au sein des GE sport qu'au sein des autres GE où ils ne représentent que 5% de l'ensemble des emplois.

Les GE sport se rapprochent ainsi de la représentativité des emplois séniors de l'ensemble de la région Occitanie où ces emplois séniors représentent 18 % des emplois de l'ensemble des salariés (source INSEE 2022).

Les GE sport n'expriment pas d'enjeux ou de difficultés particulières sur ce type de salarié qui est intégré au GE au même titre que tout autre salarié.

II. Des salariés séniors pour quels métiers ?

Les salariés séniors des GE sport sont principalement employés sur des fonctions d'animateurs / éducateurs sportifs, et également, dans une moindre mesure, sur des fonctions administratives.

Cela peut s'expliquer car ces fonctions font partie de celles les plus représentées au sein des GE sport de la région, tout âge confondu.

PARTIE II : LES GE SPORT DANS LE PANORAMA DE L'EMPLOI GE RÉGIONAL.

Quelle part pour l'emploi des GE sport au sein de l'ensemble des GE ?

Par rapport à l'ensemble des GE de la Région, les GE sport représentent :

23 % du total des emplois **30 %** des ETP employés au sein de l'ensemble des GE de la Région.

33 % des emplois durables **29 %** des ETP de l'ensemble des GE de la Région.

34 % du total d'emplois en CDI **23 %** des ETP de l'ensemble des CDI des GE de la Région.

43 % des emplois en alternance (apprentissage et professionnalisation confondus) de l'ensemble des GE de la Région.

Cependant, les emplois en alternance des GE sport étant tous des apprentis :
74% des apprentis présents dans les GE de la Région sont employés au sein des GE sport.

11 % du total d'emplois en CDD **13 %** des ETP de l'ensemble des CDD des GE de la Région.

dont 10% du total des emplois saisonniers des GE de la Région.
Les emplois en CDD des GE sport restent marginaux au sein de l'ensemble des GE de la Région.

Par rapport à l'ensemble des GE « associatifs », les GE sport représentent :

61 % du total des emplois **66 %** des ETP des emplois en GE « associatifs ».

62 % des emplois durables **56 %** des ETP de l'ensemble des GE « associatifs ».

55 % du total d'emplois en CDI **43 %** des ETP de l'ensemble des CDI des GE « associatifs ».

Les salariés en CDI des GE sport sont embauchés pour un nombre d'heures moyen plus faible que leurs homologues des GE « associatifs » hors secteur sport et des GE marchands (26h et 29h hebdomadaire, respectivement contre 16h pour les CDI des GE sport). La présence d'un nombre d'heure plus réduit peut s'expliquer en partie car une partie des emplois des GE sport sont un complément d'une activité principale pour les salariés (auto-entrepreneur, autre activité, ...).

90 % des emplois en alternance de l'ensemble des GE « associatifs » de la Région.

62 % du total d'emplois en CDD **51 %** des ETP de l'ensemble des CDD des GE « associatifs ».

dont 84% des emplois saisonniers des GE « associatifs » de la Région.

Au regard de ces éléments comparatifs, les GE « sport », qui emploient majoritairement des emplois en CDI et en alternance montrent leur capacité à créer de l'emploi pérenne sur l'ensemble de la Région.

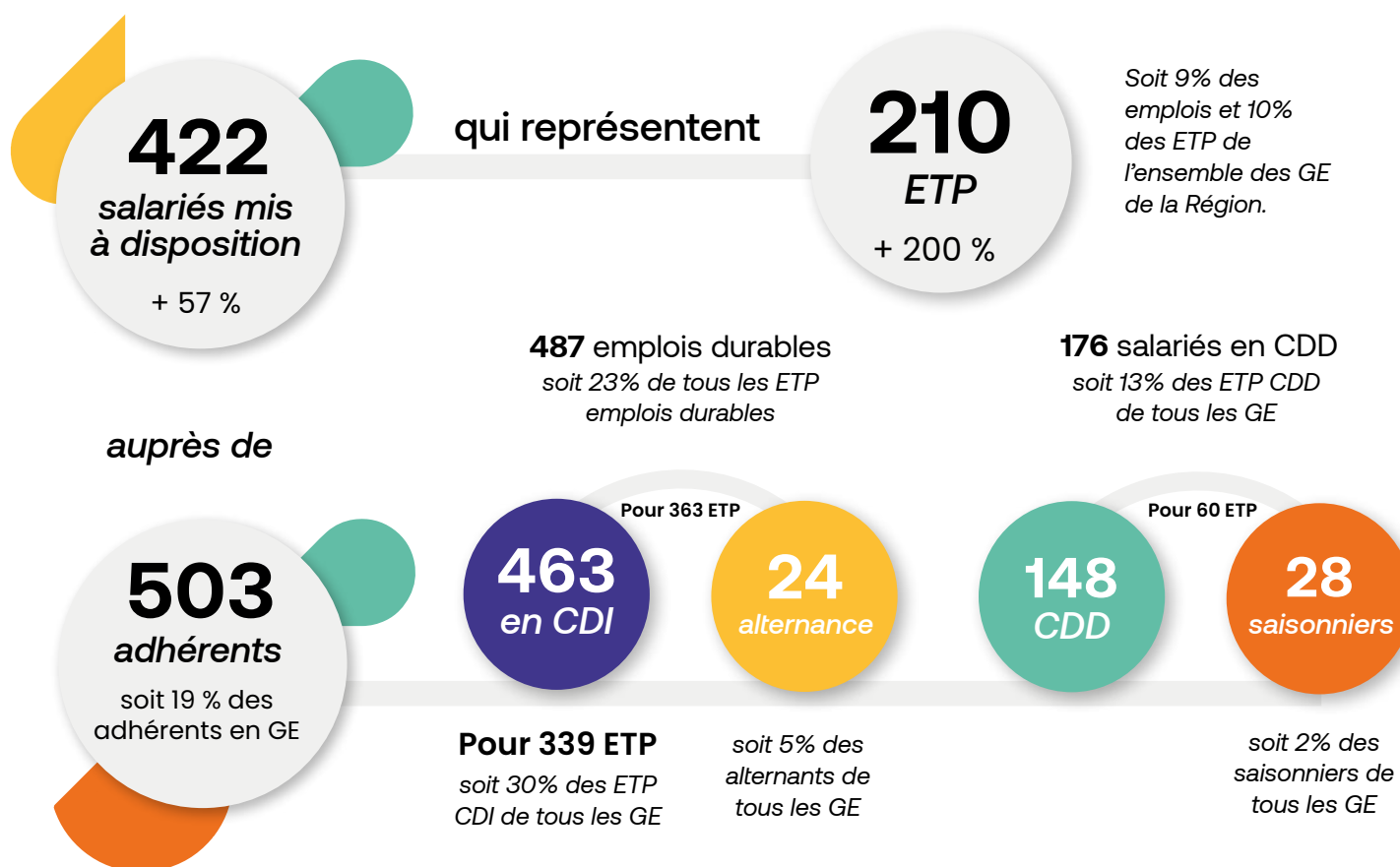
Les GE « sport » doivent néanmoins encore évoluer afin qu'ils puissent proposer à leurs salariés qui le souhaitent des emplois avec un nombre d'heures plus important. Une meilleure connaissance des autres activités de leurs salariés leur permettrait de leur proposer des compléments d'activités adaptés à leurs besoins.

F Q C U S

LES AUTRES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS ASSOCIATIFS

En dehors des GE dont l'activité principale est le sport, il existe d'autres groupements d'employeurs dont les adhérents sont des collectivités et/ou des associations dont le ou les secteurs majoritaires ne sont pas le sport (culture, IAE, environnement, social, santé, ...).

En 2024, on dénombre 19 Groupements d'Employeurs associatifs (hors secteur sport) qui emploient :



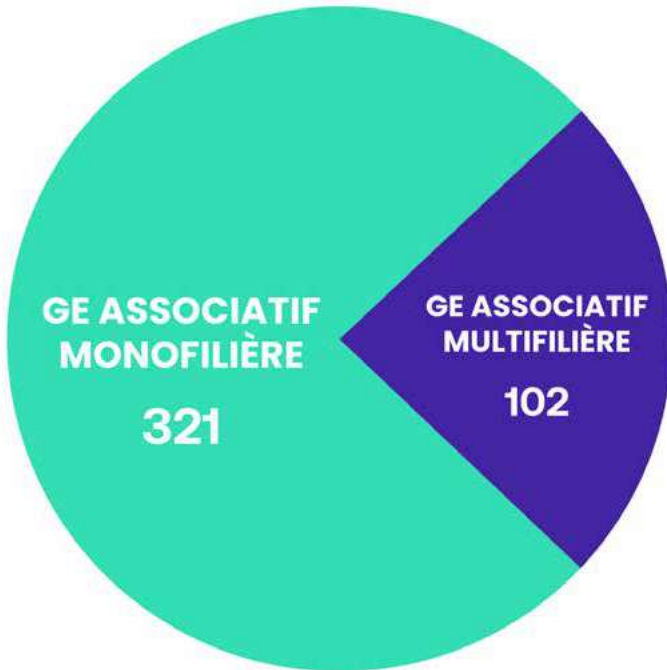
Au sein de ces GE « associatifs » hors sport, on trouve :

- **5 GE multifilières** regroupant des collectivités et des associations de divers secteurs d'activité,
- **4 GE monofilière** regroupant des adhérents d'un seul secteur d'activité (ex : le secteur de la culture).

Les GE associatif monofilière sont présents sur 4 départements : Aveyron, Gard, Hérault et Lozère.

Ils sont le guichet de l'emploi partagé pour toutes les associations et collectivités sur leurs départements ou territoires.

Répartition des emplois (ETP) par type de GE « associatifs » hors sport



Les GE associatif multifilières sont présents sur 5 départements : Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Hérault, et Tarn&Garonne. Ils sont le guichet de l'emploi partagé sur leur secteur d'activité au niveau départemental ou régional ou la structure de gestion RH pour les antennes d'une « association mère ».

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS MONOFILIÈRE

Ces GE sont majoritairement des GE d'envergure départementale ou régionale. 7 de ces GE sont des GE internes mutualisant les salariés pour une « association mère ».

Ils représentent chacun un secteur d'activité défini : *La culture, le médico-social, la solidarité et le secteur social, l'environnement, l'aménagement territorial.*

Ce sont des GE de taille variée (entre 4 et 90 emplois) : En moyenne 33 emplois pour 27 ETP.

Majoritairement en CDI (88%) et en multi-MAD (75%)

Pour la gestion et la coordination du GE :

- Soit ils ont un ou plusieurs salariés à temps partiel.
- Soit ils ont l'appui d'un partenaire, souvent à l'initiative de la création du GE.

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS ASSOCIATIF MULTIFILIÈRES

2 de ces GE ont une échelle départementale et ont réussi à développer leur activité auprès d'associations et de collectivités.

Les 3 autres GE ont une activité réduite ou en démarrage qui s'étend sur un territoire d'action défini (communautés de communes).

Le GE multifilières le plus développé cumule 250 emplois !

En dehors de ce GE, dont une partie de l'activité est sur des emplois en CDD mono-MAD et des emplois saisonniers, la majorité des emplois de ces GE sont en CDI et sont majoritairement en multi-MAD.

Les 2 GE ayant développés leur activité ont tous un ou plusieurs salariés pour leur gestion et coordination.

Les 3 autres GE sont gérés par leurs adhérents.

PARTIE III : TYPOLOGIES DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS SPORT.

Au sein des GE sport de la Région Occitanie deux grands groupes se distinguent :

- Les **GE mono-sport** centrés autour d'une seule activité sportive,
- Les **GE animation et sports** regroupant à la fois des adhérents issus de secteurs de l'animation et du sport.

Au sein des 43 GE sport, on dénombre :

28

**GE
MONO
SPORT**



15

**GE ANIMATION
& SPORTS**

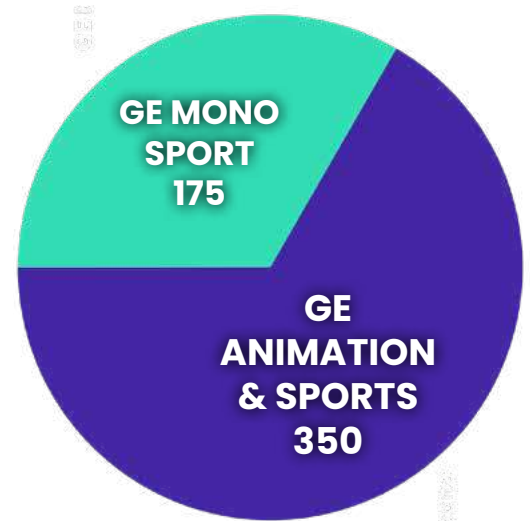
I. Répartition des emplois par secteurs d'activité : Des fonctionnements spécifiques à chaque secteur d'activité.

Au niveau de la structuration de leurs emplois, les deux groupes de GE sport ont des fonctionnements bien différents :

Répartition du nombre d'emplois par type de GE sport



Répartition du nombre d'ETP par type de GE sport



Même s'ils sont moins nombreux, **les GE animation et sports concentrent toujours le plus grand nombre d'emplois** en Région Occitanie (plus de 80% des emplois des GE sport). Alors qu'ils ne comptaient **qu'un peu plus de la moitié des ETP des GE sport en 2023**, ils regroupent **en 2024 plus de 2/3 des ETP des GE sport**.

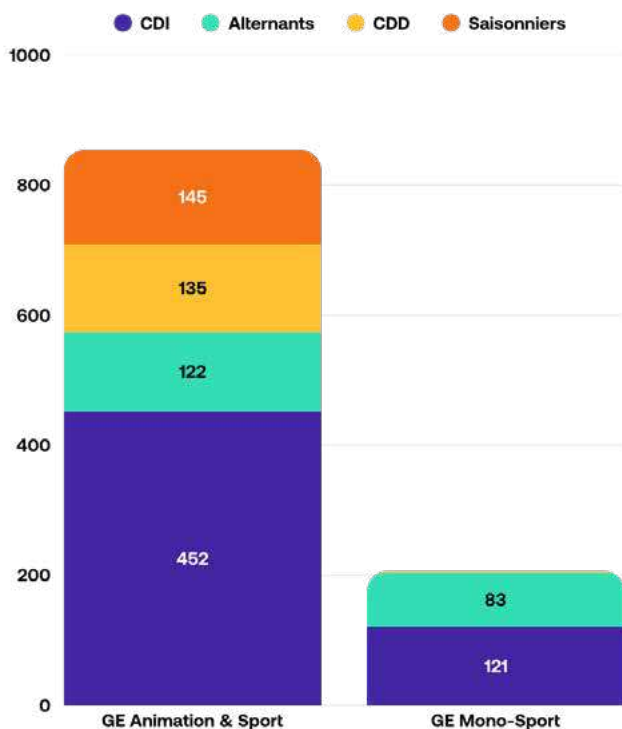
Les emplois mis à disposition par **les GE animation et sports représentent ainsi en moyenne un nombre d'heure plus faible par salarié :**

- 14H / semaine pour les GE animation et sports
- 30h / semaine pour les GE mono-sport.

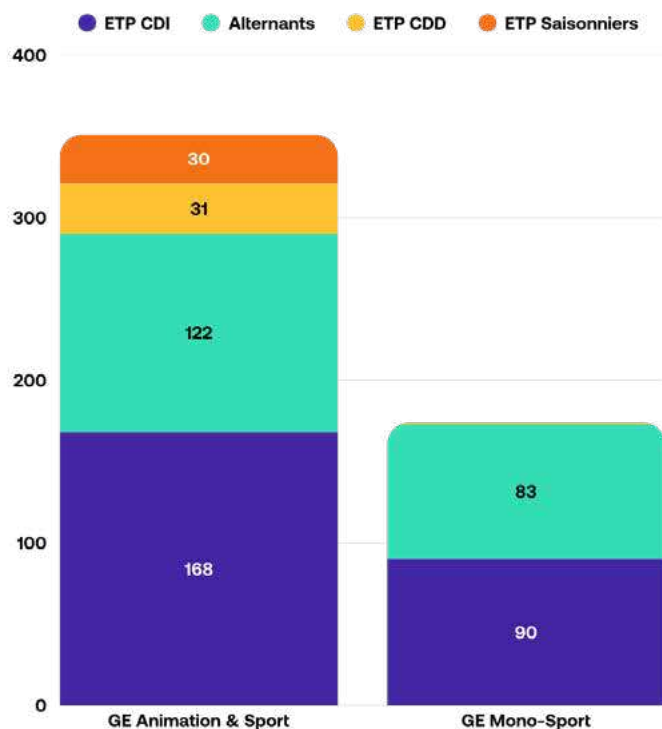
Néanmoins, ces chiffres sont en progression pour les GE animation et sports et les GE mono-sport qui voient le temps de travail de leurs salariés augmenter en 2024.

En détail par type de contrat :

Détail du nombre d'emplois par type de GE Sport



Détail du nombre d'ETP par type de GE Sport



La répartition des emplois en CDI :

La majorité des emplois en CDI employés par les GE animation et sports (74% des emplois en CDI), dont les emplois en CDI représentent 65% des ETP pour ces mêmes CDI.

Au niveau du temps de travail moyen par salarié, une différence est visible avec les emplois en CDI des GE animation et sports employés en moyenne pour 13h / semaine et ceux des GE mono-sport employés en moyenne pour 26h/ semaine. Cela peut s'expliquer en partie car une part importante des emplois des GE sport sont un complément d'une activité principale pour les salariés (auto-entrepreneur, autre activité, ...).



La répartition des emplois en CDD et saisonniers :

Ils sont quasiment exclusivement employés par les GE animation et sports (seuls 3 CDD sont employés par des GE mono-sport) pour un faible nombre d'heure hebdomadaire (7.5h / semaine).

La totalité des emplois saisonniers sont embauchés par 3 GE animation et sports.



La répartition des emplois en alternance est plus spécifique :

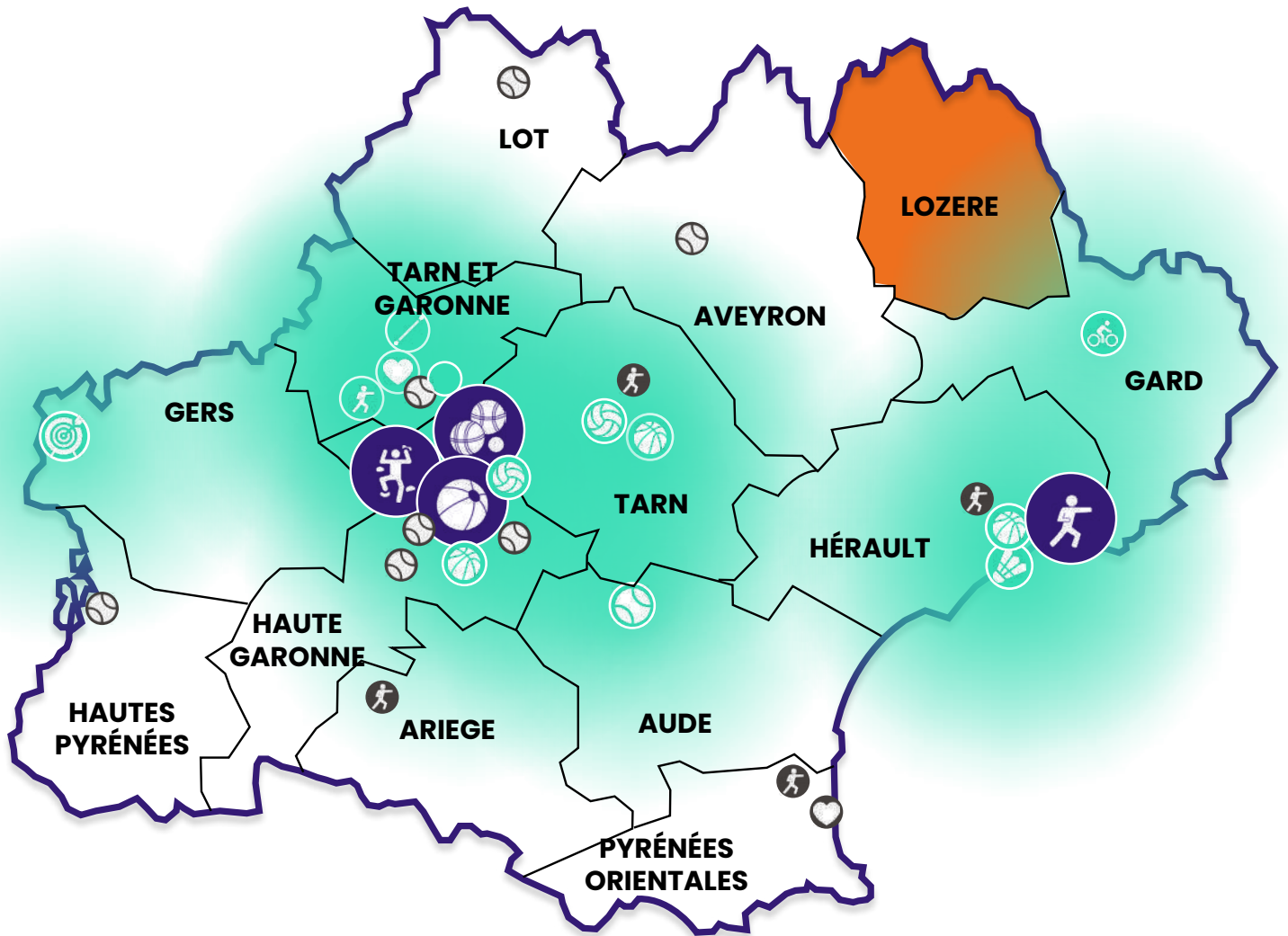
Même si la répartition des emplois en alternance est plus homogène entre les deux groupes de GE (60% des emplois en alternance sont embauchés par les GE animation et sports et 40% par les GE mono-sport), les emplois en alternance des GE mono-sport sont quasiment tous embauchés par 4 des 28 GE mono-sport de la Région de plus de 10 salariés et dont l'activité s'étend sur l'ensemble de la Région Occitanie ou plusieurs départements.



Aussi, l'emploi de ce type de contrat est plutôt corrélé à la taille du GE ainsi qu'à l'existence d'un OF (Organisme de Formation) dédié, plutôt qu'à son secteur d'activité.

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS « MONO SPORT » DE LA RÉGION OCCITANIE

Classés par taille (ETP) et par filières



Au sein de la Région Occitanie, une majeure partie des disciplines sportives sont couvertes par un ou plusieurs GE à vocation départementale ou régionale.

PARTIE IV : LES ADHÉRENTS DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS SPORT.

N.B

Les Groupements d'Employeurs sont (majoritairement) des associations composées de leurs adhérents : des entreprises, des associations et/ou des collectivités.

Ce sont les besoins en compétences de ces adhérents qui génèrent l'activité de mise à disposition de salariés des GE. Dans ce chapitre, nous cherchons à mieux connaître les adhérents des GE.

1 Qui sont les adhérents des GE Sport d'Occitanie :

On dénombre au sein des GE sport de la région : 1052 adhérents.

En prenant en compte une estimation des adhérents des 2 GE non-répondants, on estime le nombre total d'adhérents à **plus de 1100**.

Le nombre d'adhérents au sein des GE sport a augmenté de 17 % entre 2023 et 2024, ce qui correspond à **153 structures adhérentes supplémentaires en 2024**.

Au sein des GE Sport de la Région Occitanie, on dénombre :



951 associations adhérentes, soit 9 structures adhérentes sur 10 au sein des GE sport.



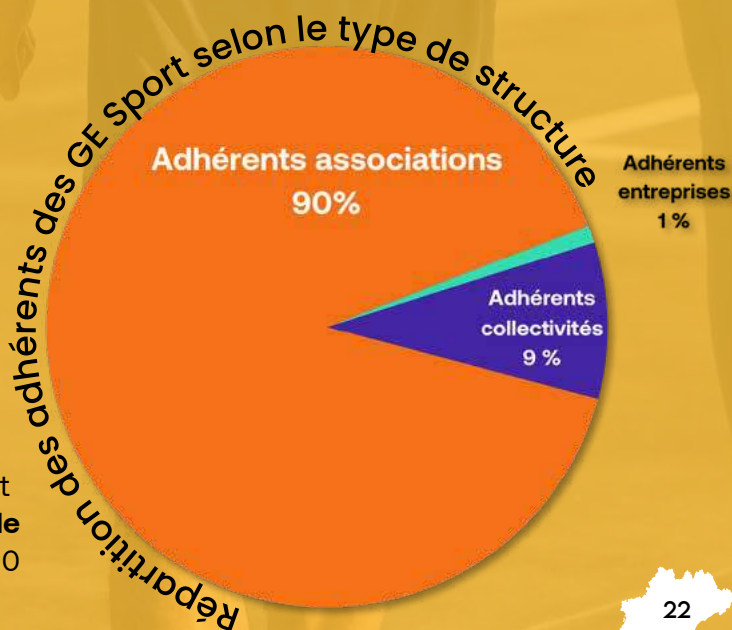
95 collectivités territoriales qui adhèrent à un GE.



6 entreprises adhérentes au sein des GE mixtes.

La majorité des adhérents des GE sport sont des associations qui représentent 90 % de leurs adhérents.

De plus, les adhérents des GE sport de la région sont **très majoritairement des structures de petite taille, de moins de 10 ETP**. La plupart des adhérents de plus de 10 ETP sont des collectivités ou des entreprises.



En détail : Comparatif des adhérents des GE mono-sport et animation et sports :

Les GE animation et sports concentrent plus de 78 % des adhérents des GE sport de la Région.

On retrouve les mêmes ratios au niveau des adhérents associations. Ainsi, 76 % des adhérents associatifs adhèrent aux GE animation et sports.

La quasi-totalité des collectivités (sauf 3) adhèrent également aux GE animation et sports qui sont leur relais pour l'accès à des compétences à temps partiel et partagées.

De plus, **3 GE animation et sports intègrent depuis 2024 des adhérents entreprises** (dans le cadre de la mise en place au sein de ces GE d'un système de mixité fiscale).



Ils sont **composés quasiment exclusivement d'associations** (99 % de leurs adhérents), généralement de petite taille.

LES GE MONO-SPORT

LES GE ANIMATION ET SPORTS



Ils sont **composés principalement d'associations de petite taille**, mais ils intègrent également des collectivités et des associations de taille plus importantes, voire même des entreprises.

Annexe 1 : Méthodologie.

Le CRGE Occitanie, en collaboration étroite avec ses partenaires de l'emploi (URSSAF Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, France Travail, CRESS Occitanie, ARACT Occitanie), suit l'évolution et la structuration de l'Emploi en groupements d'employeurs en région. L'objectif de ce travail est de réaliser à la fois un **panorama de l'activité des GE de la région** et d'étudier l'évolution des fonctionnements RH de l'outil GE sur la Région Occitanie.

Le résultat de cette action est concrétisé par la réalisation de plusieurs **rapports statistiques annuels** (un rapport global, un dédié au secteur du sport, un pour les GE marchands).

Pour ce faire, un recensement quantitatif des emplois des GE est réalisé le 1er semestre de chaque année auprès de l'ensemble des GE de la région. Les chiffres emplois qui sont demandés individuellement sont **intégrés à un ensemble de données** au niveau départemental et régional.

Les données récoltées ne sont **JAMAIS** utilisées individuellement afin de **respecter le secret statistique**. D'autre part, **aucun GE n'est nommé à titre individuel** dans le rapport.

Il existe trois grandes familles/catégories de Groupements d'Employeurs :

- Ceux relevant du **régime général (URSSAF)**.
- Ceux relevant du **régime agricole (MSA), les GE agricoles**.
- Ceux relevant du **secteur de l'insertion et de la qualification (GEIQ)**, gérés par la Fédération Nationale des GEIQ.

Ce rapport se concentre sur les GE affiliés à l'URSSAF hors GEIQ, les GE agricoles et les GEIQ ayant leurs propres organisations.

Sont également écartés des chiffres emplois de cet observatoire les initiatives de GE « tiers employeurs » ou faisant fonction d'intérim ainsi que leurs données emplois sur le territoire régional (se composant majoritairement d'emplois courts CDD de moins d'1 mois).

Les données de ce rapport proviennent ainsi de 2 sources d'informations :

- **Les données collectées par les URSSAF Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées** à partir du code APE 7830Z : Mise à disposition de ressources humaines.
- **Les données collectées au quotidien par le CRGE Occitanie** et à partir du recensement annuel (tout code APE confondu).

Ces deux lots de données sont assemblés et retravaillés et nous permettent d'estimer le nombre de Groupements d'Employeurs de la Région.

Ainsi, les éléments présentés ne représentent PAS la totalité des Groupements d'Employeurs et d'emplois en GE de la région Occitanie :

- **Les GE n'ayant pas le code APE 7830Z** (et les emplois qu'ils génèrent) ne sont pas recensés par l'URSSAF et certains ne sont pas connus du CRGE Occitanie.
- **La donnée « ETP »** (Equivalents Temps Plein) n'est pas connue des URSSAF LR et MP. Cette information n'est recensée que pour les GE connus par le CRGE Occitanie. Une estimation est réalisée pour les données en CDD < 1 mois de l'URSSAF.

Le Rapport Statistique annuel ainsi que la plaquette sont diffusés auprès des adhérents du CRGE Occitanie ainsi qu'auprès des partenaires opérationnels et publics du CRGE.

La diffusion de ces deux éléments contribue à **faire connaître le fonctionnement de l'emploi en GE** et a pour objectif, non seulement de **faire évoluer la connaissance de l'outil GE et son fonctionnement RH**, mais également de permettre d'améliorer l'accompagnement des différents acteurs qui collaborent au quotidien avec les GE de la Région.

Annexe 2 : Glossaire.

CRGE OCCITANIE :

Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'Occitanie.

DREETS :

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

ARACT :

Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

CDD saisonniers :

Les CDD dits « saisonniers » regroupent les emplois en CDD embauchés pour la réalisation de travaux saisonniers agricoles ou touristiques et dont le contrat est défini comme un CDD saisonnier. Sont également intégrés à cette catégorie, les emplois recensés par l'URSSAF d'une durée de moins d'un mois.

GE :

Groupement d'Employeurs.

GE Animation et Sports :

Un Groupement d'Employeurs Animation et Sports est un GE composé d'adhérents majoritairement issus du secteur sportif (tous types de sports) mais qui intègre également des adhérents d'autres secteurs d'activité associatifs et des collectivités.

GE mono-sport :

Un Groupement d'Employeurs mono-sport est un GE dont les adhérents sont tous des associations sportives dont l'activité est centrée sur un même sport et des collectivités.

GE associatif mono-secteur :

Un Groupement d'Employeurs Animation et Sports est un GE composé d'adhérents majoritairement issus du secteur sportif (tous types de sports) mais qui intègre également des adhérents d'autres secteurs d'activité associatifs et des collectivités.

GE marchands :

Un GE marchand peut être composé d'entreprises, d'associations et/ou de collectivités. Ce type de GE intègre au moins 1 adhérent assujéti à TVA et il est lui-même assujéti à la TVA.

GE associatifs :

Groupement d'Employeurs dits « associatif » : Un GE « associatif » est un GE non assujéti à la TVA et composé uniquement d'associations ou de collectivités, toutes non assujétiées à TVA (non fiscalisées).

Micro-GE :

Ces GE, centrés sur un groupe restreint d'adhérents, viennent sécuriser un emploi (milieu associatif) et ont souvent été créés autour d'un objectif précis. Ces GE n'ont pas vocation à se développer et le GE est ici un simple outil de gestion RH.

ETP :

Un Equivalent Temps Plein est une unité de mesure de l'emploi. 1 ETP est égal à un emploi à temps plein sur une année.

Emplois durables :

Les emplois durables sont définis par le CRGE Occitanie comme une catégorie intégrant les emplois en CDI et les emplois en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation). Cette notion d'emplois durables est intégrée à la charte qualité de l'emploi du CRGE, construite avec les partenaires sociaux et l'ARACT et intégrant des indicateurs définis par la DREETS.

Secteur d'activité :

Un secteur d'activité regroupe des entreprises qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée).

L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.

MAD :

Mise à disposition : L'outil groupement d'employeurs a pour objet la mise à disposition de salariés partagés entre plusieurs structures. Les salariés employés par les GE sont ainsi mis à disposition de plusieurs entreprises, associations et collectivités chaque semaine ou au cours de l'année en fonction de leurs besoins.

Multi-MAD :

Lorsqu'un salarié de GE est mis à disposition au sein de plusieurs entreprises adhérentes au cours de l'année, on appelle cela de la multi-mise à disposition.

Mono-MAD :

Lorsqu'un salarié de GE n'est mis à disposition que d'une seule entreprise adhérente au cours de l'année, on appelle cela de la mono-mise à disposition.

Contact :

contact@crge-occitanie.fr
09 67 08 04 53

VEAS Parc 2000,
41 Rue Yves Montand,
34080 Montpellier

Directeur de publication :

Benjamin CHEVALIER, Président
president@crge-occitanie.fr

Rédacteur principal :

David Trichard - Délégué Territorial

Mise en page :

Laura Sahuc - Chargée de Communication

Périodicité :

Ce rapport est publié une fois par an.

Crédits photos :

© CRGE Occitanie
© Freepik
© Pixabay
© Pexels



Occitanie

Changeons les codes de l'emploi

Promouvoir



Professionaliser



Observer



Accompagner

